Date de transmission de l'acte: 08/07/2026
Date de reception de l'AR: 08/07/2026
048-200085223-DE_078_2026-DE
A G E D I

République Française
LOZERE
MONTS DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 07 juillet 2026

Date de la convocation : 02/07/2026

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17
Pour: 17
Contre: 0
Abstensions:0

Le *sept juillet deux mille vingt-six à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,*

Présents : Joseph BEAUFILS, Kristelle BILLARD, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Auxane MONTEIL, Ludivine TREBUCHON, Rolande CHAUDESAIGUES, Virginie DELON, Anne FARGES, Fabrice HANQUEZ, Ludovic BRINGER

Représentés : Maxime ATGER représenté par Rolande CHAUDESAIGUES, Romain DUFOUR représenté par Francis SAINT-LEGER

Excusés : Christophe BRUN, Clément MEYSSONNIER

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

DE_078_2026 - Objet : Subventions aux associations - complément - année 2026

Le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de procéder à l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2026 en complément de la première attribution pour 2026.

Il propose d'attribuer la subvention suivante :

Association ***Au pré de mon Arche*** : 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer la subvention complémentaire pour l'année 2026 pour un montant total de 500 €.

La Secrétaire,

Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER

Date de transmission de l'acte: 08/07/2026
Date de reception de l'AR: 08/07/2026
048-200085223-DE_078_2026-DE
AGEDI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr